

## Décompte de bourses pour PFMP transfrontalière en filière Azubi-Bac Pro

Le décompte est à envoyer à :

[transfrontalier@ofaj.org](mailto:transfrontalier@ofaj.org)

Contact : Frédéric Schmachtel

T.01 40 78 18 41 | [schmachtel@ofaj.org](mailto:schmachtel@ofaj.org)



[transfrontalier@ofaj.org](mailto:transfrontalier@ofaj.org)

Demandeur: Etablissement *		Filière / Spécialité	
Rue		Nombre de participants / encadrants	
Code postal	Ville	13 à 17 ans	
Académie		18 à 25 ans	
Téléphone	Télécopie	> 25 ans	
Courriel		Seconde professionnelle / Erstes Ausbildungsjahr	
Versement sur le compte de (cocher):	<input type="checkbox"/> élève <input type="checkbox"/> établissement	Première Professionnelle / Zweites Ausbildungsjahr	
Joindre RIB		Terminale professionnelle / Drittes Ausbildungsjahr	
Libellé du virement:		Encadrant	
Date de début de la PFMP		Autre	
Date de fin de la PFMP		Féminin	
Professeur(e) responsable		Masculin	
Nom		<b>TOTAL</b>	
Prénom		Jeunes ayant mois d'opportunités (JAMO) **	
Téléphone		Je soussigné(e) (p.3) demande à l'OFAJ un soutien de la demande au titre de l'Annexe 5 des Directives de l'OFAJ (projets « Diversité et Participation ») pour	
Courriel		<input type="text"/> élèves (nombre)	
Fonction		** Peuvent être considérés comme «jeunes avec moins d'opportunités» (JAMO) les jeunes qui sont confrontés à des difficultés multisectorielles, pouvant être les suivantes: des obstacles sociaux, économiques ou géographiques, des difficultés éducatives, des problèmes de santé, des difficultés liées à des différences culturelles ou à un handicap. Des obstacles géographiques sont pris en compte pour jeunes issus des zones rurales ou isolées ; jeunes vivant dans les régions périphériques ; jeunes habitant dans des zones aux services limités (transports en commun limités, peu d'équipements, villages abandonnés), jeunes résidant dans un des quartiers prioritaires de la politique de la ville en France. Pour plus de détails, voir Directives de l'OFAJ, Annexe 5, <a href="http://www.dfjw.org/dfjw-richtlinien-directives-ofaj">www.dfjw.org/dfjw-richtlinien-directives-ofaj</a>	
* En remplissant ce formulaire, vous acceptez que les informations recueillies fassent l'objet d'un traitement automatisé par l'OFAJ en vue de l'examen de la demande de subvention et de son décompte d'utilisation, ainsi qu'aux fins de l'établissement de statistiques après anonymisation. Dans le cas d'informations personnelles concernant des personnes tierces, vous garantissez être en droit de communiquer ces informations et que celles-ci sont exactes. Les données sont conservées pendant 10 ans. Les destinataires des données sont les services l'OFAJ, et le cas échéant les centrales. Le refus de communiquer ces données rend votre demande incomplète et donc irrecevable. Conformément aux dispositions de la Loi n° 7817 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du Règlement UE 2016/679 sur la protection des données du 27 avril 2016, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, d'un droit à la portabilité de vos données, à la limitation du traitement, à définir des directives, ainsi que du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente. Ces droits peuvent être exercés auprès de l'OFAJ, à l'attention du délégué à la protection des données, 51, rue de l'Amiral- Mouchez, 75013 Paris ( <a href="mailto:dpo@ofaj.org">dpo@ofaj.org</a> ).			
Cadre réservé à l'OFAJ			
Numéro de tiers	<input type="text"/>	N° ONLINE	<input type="text"/>
A verser au demandeur	<input type="text"/>	Référence	<input type="text"/>
A verser aux bénéficiaires	<input type="text"/>	Commentaire	<input type="text"/>

Je soussigné (e)

\_\_\_\_\_ (nom du chef d'établissement)

Téléphone \_\_\_\_\_ ( indicatif) \_\_\_\_\_ (numéro de téléphone)

**certifie l'exactitude des informations fournies**

Fait à \_\_\_\_\_ ( Ville)

\_\_\_\_\_ (date)

\_\_\_\_\_ (signature du chef d'établissement et tampon de l'établissement)

Attention

**PIECES A JOINDRE AU FORMULAIRE DE DECOMPTE À L'ISSUE DES PFMP**

- attestation de stage de chaque bénéficiaire, avec la durée et le lieu du stage, daté et signé par l'entreprise (+ cachet)
- tableau récapitulatif (données définitives après le stage)

À noter

Le montant de la bourse pour PFMP transfrontalière en filière Azubi Bac Pro est différencié selon les modalités d'hébergement / transport.

- a) Si le stagiaire loge sur place et l'hébergement n'est pas pris en charge par l'entreprise d'accueil, le montant de la bourse s'élève à **100 euros par semaine.**
- b) Si le stagiaire loge sur place mais que l'hébergement est pris en charge par l'entreprise, ou
- c) si le stagiaire loge à son domicile familial et fait l'aller-retour en journée, le montant s'élève à **50 euros par semaine.**

**N.B.:** Une demande de bourse pour PFMP spécifique pour filière Azubi-Bac Pro ne peut être combinée avec une demande de bourse pour stage pratique hors filière Azubi-Bac Pro !

Le versement a lieu après réception des pièces justificatives à l'issue de la PFMP.